



Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

**COMMISSION DEPARTEMENTALE du
STATUT de l'ARBITRAGE**

Séance du Mercredi 17 SEPTEMBRE 2025

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents : M Bouger / JM Avril / A Rault / P Racouet / G Nicolazic / B Le Hay / A Léauté

Assiste : C Guerrier, membre de la Section Recrutement

1° Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et réponse de la commission

• **Courriers de clubs**

CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS
SENE	16/06/2025	18/06/2025	Le nombre de Mutés
INZINZAC FA	17/06/2025	18/06/2025	Statut de l'arbitrage
SAINT GILLES	18/06/2025	18/06/2025	Couverture du club
GUER	19/06/2025	19/06/2025	Changement de club arbitre
ELVEN	24/06/2024	24/06/2024	Candidat à l'arbitrage
GUIDELOISE	24/06/2024	24/06/2024	Le nombre de Mutés



PLUNERET	24/06/2024	25/06/2024	Muté Supplémentaire
VANNES ASTO	26/06/2025	26/06/2025	Candidat à l'arbitrage
LANGONNET	01/07/2025	01/07/2025	Le nombre de Mutés
PLOERMEL	01/07/2025	02/07/2025	Couverture du club
ARZAL	01/07/2025	02/07/2025	Couverture du club
VANNES ASTO	02/07/2025	03/07/2025	Changement de club arbitre
LE ROC ST ANDRE	04/07/2025	04/07/2025	Candidat à l'arbitrage
PLOEREN	18/07/2025	18/07/2025	Candidat à l'arbitrage
BREHAN	29/07/205	05/08/205	Statut de l'arbitrage
ST GUYOMARD	05/08/2025	05/08/2025	Le nombre de mutés
SAINT THURIAU	08/08/2025	12/08/2025	Le nombre de mutés et formation
INGUINIEL	28/08/2025	29/08/2025	Le nombre de mutés
SAINT AVE	15/09/2025	15/09/2025	Statut de l'arbitrage
MENIMUR Vannes	13/09/2025	16/09/2025	Situation d'un arbitre

Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
18/06/2024	AGBOKOU Jordan	LORIENT SPORT	24 /06/2024
27/06/2025	GICQUEL AXEL	PONTIVY STADE	01/07/2025
02/07/2025	DESDOUETS MANON	LA GACILLY	04/07/2025

Courrier adressé aux clubs ayant bénéficié de l'article 35 bis pour la couverture de leur club pour la saison 2024/2025

Date	Club	Nom	Prénom
16/09/2025	KERFOURN	MORTELETTE	Michel
16/09/2025	MELRAND	LE SCIELLOUR	Eric

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

- Cas de KOCYIGIT Suat Licence N° 2229644897, arbitre du club d'ALLAIRE souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1^o juillet 2025. Le club d'ALLAIRE est non couvert pour 2025/2026 par cet arbitre car non formé par ce club



- Cas de LE GOUIC Laurent Licence N°2200684504, arbitre du club de SAINT GILLES HENNEBONT (D3) et souhaitant adhérer au club de INZINZAC FA (D2), la commission dit qu'il couvrira le club de INZINZAC FA à compter du 1° juillet 2029 sous réserve qu'il continue à arbitrer. Le club de SAINT GILLES est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2028 (article 35 paragraphe 3)
- Cas de GUIGNET Gregory Licence N°202411124458, arbitre du club de US BRETEUIL Ligue des Hauts de France et souhaitant adhérer au club de LANVENEGEN US (D3), changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la commission dit qu'il couvrira le club de LANVENEGEN à compter du 1° juillet 2025
- Cas de MENGUAL Sébastien, licence N°2257714379, arbitre indépendant et souhaitant adhérer au club du Gazélec AC de Vannes (D2). Le nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la Commission dit qu'il couvrira le club Gazélec de Vannes à compter du 1° juillet 2025, sous réserve de validation de sa licence et qu'il arbitre conformément au Statut.

Situations du ressort de la Commission Régionale

- Cas de LEVASSEUR Julien, Licence N° 9604341280, arbitre du club de QUIBERON (D1) et souhaitant adhérer au club de BRECH (R3). La commission dit qu'il couvrira le club de BRECH à compter du 1° juillet 2029. Le club de QUIBERON est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027 sous réserve qu'il continue à arbitrer pendant ces saisons.
- Cas de GUILLAS Killian, licence N°960223358, arbitre du club de ARRADON et souhaitant adhérer au club de Chateaubourg (R1 du 35). La commission propose qu'il couvre le club de Chateaubourg à compter du 1° juillet 2025. Le club de ARRADON est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2028 (article 35 paragraphe 3) à condition qu'il continue à arbitrer pendant ces saisons.
- Cas de JAFFRE Noa, licence N° 2547783364, arbitre du club de LE FAOUE (D2) et souhaitant adhérer au club de PLOUAY (R3), la commission dit qu'il couvrira le club de PLOUAY à compter du 1° juillet 2029. Le club de LE FAOUE est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027
- Cas de CHAGNEAU Nolann, licence N° 2546720993, arbitre du club de PLOUHINEC (R2) et souhaitant adhérer au club LORIENT FCL (Ligue 1). La commission propose qu'il couvre le club de Lorient FCL à compter du 1° juillet 2029. Le club de Plouhinec est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027 à condition qu'il continue à arbitrer durant cette période.



- **Cas de AGBOKOU Jordan, licence N° 9603500243, arbitre du club de LORIENT Sport et souhaitant devenir arbitre indépendant à compter du 1^{er} juillet 2025. La commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1^o juillet 2025.
Le club LORIENT SPORT est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027, sous réserve qu'il continue à arbitrer durant cette période.**
- **Cas de KERDUDO Elouan licence N°2544186101, arbitre du club de FC LORIENT (L1) souhaitant adhérer au club de GUER (R3). Compte tenu du changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, il pourra couvrir le club de GUER à compter du 1^o juillet 2025.
Le club FC LORIENT est non couvert par cet arbitre car non formé par ce club**
- **Cas de DIOP Souleymane, licence N° 9604231571, arbitre du club de PLABENNEC (R1 du 29), souhaitant adhérer au club de ASTO VANNES. Compte tenu de son changement de domicile la Commission confirme que cet arbitre couvre bien le club de l'ASTO Vannes à compter du 1^o juillet 2024. Le club de Plabennec est couvert jusqu'au 30/06/2027.**
- **Cas de VIAULT Louis, licence N° 2546262258, arbitre du club de FC BORDS de GARONNE (ligue Nouvelle Aquitaine) souhaitant adhérer au club de VANNES OC (N3). Compte tenu du changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant malgré tout à plus de 50 km de son domicile, il ne pourra couvrir le club de VANNES OC (en application de l'article 33).**

2- Arbitres couvrant leur club

En application de l'article 35 bis du statut de l'arbitrage, les arbitres dont la liste suit ayant été licenciés au sein de leur club pendant plus de 10 ans et ayant officié lors des 10 dernières années dans ce club avant l'arrêt définitif de l'arbitrage à l'issue de la saison 2024/2025, couvrent leur club pour la saison 2025/2026

CLUB	NOM Prénom	DATE EXAMEN	ARBITRE du club depuis le
QUEVEN CS	MADEC NICOLAS	10/04/2005	10/04/2005
REMUNGOL ES	LE BOT JEAN PIERRE	13/12/1981	13/12/1981



« Morbihan, foot gagnant ! »

LA MONTAGNE	LE FAY FLORIAN	01/05/2004	01/05/2004
SAINT AVE	GAUDIN SACHA	17/10/2004	17/10/2004

Tableau résumé des demandes de changement de club

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>N° de Licence</i>	<i>Club quitté</i>	<i>Couvert jusqu'au</i>	<i>Nouveau club</i>	<i>Couvert à compter du</i>	<i>Club formateur</i>
<i>AGBOKOU</i>	<i>Jordan</i>	<i>9603500243</i>	<i>LORIENT SPORT</i>	<i>30/06/27</i>	<i>Indépendant</i>	<i>01/07/25</i>	<i>Lorient Sport</i>
<i>KOCYIGIT</i>	<i>Suat</i>	<i>2229642639</i>	<i>ALLAIRE</i>	<i>Non couvert</i>	<i>Indépendant</i>	<i>01/07/25</i>	<i>Vannes ASTO</i>
<i>LE GOUIC</i>	<i>Laurent</i>	<i>2200684504</i>	<i>SAINT GILLES</i>	<i>30/06/28</i>	<i>FA INZINZAC</i>	<i>01/07/29</i>	<i>Saint Gilles</i>
<i>JAFFRE</i>	<i>Noa</i>	<i>2547783364</i>	<i>LE FAOUET</i>	<i>30/06/27</i>	<i>PLOUAY</i>	<i>01/07/29</i>	<i>Le Faouet</i>
<i>LEVASSEUR</i>	<i>Julien</i>	<i>9604341280</i>	<i>QUIBERON</i>	<i>30/06/27</i>	<i>BRECH</i>	<i>01/07/29</i>	<i>Quiberon</i>
<i>GUILLAS</i>	<i>Killian</i>	<i>96022333584</i>	<i>ARRADON</i>	<i>30/06/28</i>	<i>CHATEAUBOURG 35</i>	<i>01/07/25</i>	<i>Arradon</i>
<i>GUIGNET</i>	<i>Louis</i>	<i>2546641259</i>	<i>Ligue des Hauts de Fr.</i>		<i>LANVENEKEN</i>	<i>01/07/25</i>	<i>FC Beauval</i>
<i>MENGUAL</i>	<i>Sébastien</i>	<i>2257744379</i>	<i>MONTERBLANC 2020/2021</i>	<i>Non couvert</i>	<i>Gazélec VANNES</i>	<i>01/07/25</i>	<i>Vannes PPS</i>
<i>CHAGNEAU</i>	<i>Nolann</i>	<i>2546720993</i>	<i>PLOUHINEC</i>	<i>30/06/27</i>	<i>LORIENT FC</i>	<i>01/07/29</i>	<i>Plouhinec</i>
<i>KERDUDO</i>	<i>Elouan</i>	<i>2544186101</i>	<i>LORIENT FC</i>	<i>Non couvert</i>	<i>GUER</i>	<i>01/07/25</i>	
<i>VIAULT</i>	<i>Louis</i>	<i>2546262258</i>	<i>Nouvelle Aquitaine</i>		<i>VANNES OC</i>	<i>Non couvert</i>	
<i>DIOP</i>	<i>Souleyma.</i>	<i>9604231571</i>	<i>Plabennec</i>	<i>30/06/27</i>	<i>VANNES ASTO</i>	<i>01/07/24</i>	<i>Plabennec</i>

3-Clubs en infraction



La commission arrête la liste des 78 (50 de District et 28 de Ligue) clubs en infraction à ce jour pour la saison 2025/2026 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan et sur celui de la Ligue de Bretagne.

D'autre part il est fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage (qui peut être le Référent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Référent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Année	Ligue 1	N 2	N 3	R1	R2	R2 fem	R3	D1	D2	D3	Total
1°		1	1	4	3	1	9	15	5	2	41
2°				1	3		1	7	10	2	24
3°					1		3	2	3	1	10
4°									2	1	3
Total		1	1	5	7	1	13	24	20	6	78

Ce nombre est susceptible de varier si d'anciens arbitres renouvellent très rapidement et répondent aux exigences du Statut, si de nouveaux arbitres sont recrutés avant le 28 février 2026 mais à contrario si des arbitres n'effectuent pas le nombre de matches exigé par le Statut. Cette liste des clubs en infraction est susceptible d'appel en 2ème instance devant les commissions d'Appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF

Attention : depuis le 1° juillet 2025 les nouveaux arbitres issus des FIA ne couvriront leur club que quand ils auront effectué la séance N°8 de cette FIA programmée en décembre 2025 ou en juin 2026.

Le Président
Mikaël BOUGER

Le Président du District
Lionel DAGORNE

Le Secrétaire
Alain LEAUTE